

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 24
" " ayant donné pouvoir : 04
" " votants : 28

Date de la convocation : 21 juin 2017

Date de l'affichage : **03 JUIL. 2017**

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. GRENIER, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BOUVET-DIT-MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME.

EXCUSES : Mme BAILLY (donne pouvoir à M. TISSOT), M. PERNOT (donne pouvoir à M. SAILLARD), M. BERNARD (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme SEGUIN, M. DUPREZ (donne pouvoir à M. LENG).

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte FILIPPI

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 37 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame Brigitte Filippi est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Nous allons commencer ce Conseil municipal.

J'ai des excuses à vous présenter :

Madame Arielle Bailly donne pouvoir à Monsieur Pascal Tissot.

Monsieur Clément Pernot me donne pouvoir.

Monsieur Antoine Bernard donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.

Monsieur Jean-Louis Duprez donne pouvoir à Monsieur Stéphane Leng.

Le secrétaire de séance sera Madame Brigitte Filippi.

Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2017

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2017 vous a été adressé par mail le 13 juin 2017.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements de l'association Valentin Haüy pour la subvention de fonctionnement attribuée.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation à ce Conseil municipal ordinaire en temps et en heure ainsi que l'ordre du jour.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez la liste des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation municipale. Ce sont des arrêtés et des renoncements aux droits de préemption.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- Nous allons dérouler l'ordre du jour du Conseil municipal. Je laisse la parole à David Dussouillez.

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

OBJET	SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE	DATE DE NOMINATION
AVANCEMENT GRADE	CHAMPA'LOISIRS	Attaché TC	Attaché principal TC	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	ECOLE DE MUSIQUE	Assistant Enseignement. Artistique principal 2 ^{ème} classe	Assistant Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	ECOLE BOULEVARD	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	RESSOURCES HUMAINES	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017

AVANCEMENT GRADE	FINANCES	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	CHAMPA'LOISIRS	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	ATELIERS MUNICIPAUX	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	FORMALITES ADMINISTRATIVES	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	RESTAURANT MUNICIPAL	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/07/2017
AVANCEMENT GRADE	SERVICES TECHNIQUES	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017

Les membres de la commission sécurité, personnel et communication, ont émis un avis favorable lors de leur réunion du mardi 20 juin 2017.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver les modifications du tableau des effectifs."

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

2. Convention de mise à disposition de personnel

M. Dussouillez.- "Suite à la construction d'un Centre Aquatique adapté au territoire de la Communauté de Communes, l'intérêt communautaire a été redéfini par délibération du Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mars 2016 : seul le Centre Aquatique couvert relève de cet intérêt.

L'année dernière, dans l'attente de la mise en place par la commune de Chaux des Crotenay d'une solution pérenne pour la gestion de sa piscine, la ville de Champagnole a accepté de mettre à disposition deux adjoints techniques, Messieurs Claudet et Capelli et un maître-nageur sauveteur, Monsieur Gilles Maupoil.

Cette année encore, après discussion entre les deux communes, la Ville de Champagnole accepterait de mettre à disposition, ponctuellement, un agent qualifié dans le domaine pour apporter une expertise.

Vous trouverez ci-après la convention qui prévoit les conditions de cette mise à disposition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de Monsieur Jean-François Claudet,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Monsieur Claudet pourra intervenir uniquement à la demande de la commune de Chaux-des-Crotenay. Il pourra effectuer un certain nombre d'heures que la Ville de Champagnole facturerait à la commune. Deux saisonniers ont été embauchés pour cet été : un technicien et un maître-nageur.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Attribution d'une subvention aux Amis des orgues du Haut-Jura

M. le Maire.- Merci David. Nous passons à la commission culturelle avec Annelise Martin.

Mme Martin.- "Les membres de la commission Développement Culturel réunis le 7 juin ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association les Amis des Orgues du Haut Jura. En effet, du 4 au 13 août 2017, seront organisées les 21èmes Estivales des Orgues du Haut Jura.

La thématique 2017 s'intitule « À l'improviste... ».

Cette 21ème édition sera consacrée à l'improvisation avec une large part faite à l'orgue ou autour de celui-ci, mais aussi avec quelques excursions vers la musique vocale, traditionnelle, le cinéma, etc. qui commencera aux polyphonies du Moyen Âge, soit du Xème siècle jusqu'au XXIème siècle avec les smartphones.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 300 € à l'Association les Amis des Orgues du Haut Jura."

Je vais effectuer une petite modification : cette subvention est destinée à l'organisation d'un concert à Champagnole le vendredi 11 août à 20 h 30 à l'église. Il aura pour thème « Improvisation baroque du Grand Siècle ».

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution d'une subvention à la Joyeuse Pétanque

M. Tissot.- "Comme chaque année, l'association la Joyeuse Pétanque a organisé le concours de la ville, à l'occasion de la fête de Champagnole.

L'association a sollicité le soutien de la ville.

Les membres de la commission affaires sportives, réunis le mardi 6 juin, proposent aux conseillers municipaux d'attribuer une subvention de 200 € pour l'organisation de ce concours."

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Convention avec le Département du Jura

M. le Maire.- "Le Département du Jura a établi un Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique, conduisant à la mise en œuvre d'un projet opérationnel de développement du Très Haut Débit.

C'est dans ce cadre que le Département sollicite l'établissement d'une servitude de passage d'une artère de télécommunication en sous-sol sur les parcelles communales suivantes :

Désignation cadastrale	
Section	N° parcelle
AV	0123
BC	0080
BC	0159
BC	0078
BD	0441
BD	0456
BD	0442
BD	0023
BN	0087
BN	0007

Ceci correspond au tracé de l'ancienne voie ferrée, depuis la rue Gédéon David jusqu'à la limite Ouest du territoire communal au niveau de l'Angillon.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de servitude de passage avec le Département du Jura. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires."

Vous avez un plan à l'arrière. C'est situé tout le long de l'ancienne voie SNCF qui rejoint Lons le Saunier. C'est sur le territoire communal. Les numéros de parcelles sont précisés. Ce n'est pas pour Champagnole : cela part de Champagnole pour alimenter Crotenay.

Avez-vous besoin d'explications ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

6. Convention avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole a répondu favorablement l'an dernier à une proposition du Parc Naturel Régional du Haut-Jura de participer à une opération d'audits énergétiques groupés.

Les objectifs sont les suivants :

- réduire la consommation énergétique des bâtiments audités en agissant sur leurs performances ainsi que sur l'optimisation des usages ;
- mettre en place des actions de rénovation adaptées aux spécificités du patrimoine bâti du Haut-Jura ;
- apporter aux maîtres d'ouvrage des programmes d'actions chiffrés et une vision globale intégrant une analyse des autres enjeux à prendre en compte dans un projet de rénovation (accessibilité, sécurité incendie, usages, architecture, patrimoine...).

Le choix de la Ville s'est porté sur le bâtiment de la Cité Javel, qui est ancien, non isolé, mais qui sera conservé à l'avenir.

L'appel d'offres mené par le PNR a permis de retenir la société DTM et ses cotraitants pour exécuter cette mission. Les financements extérieurs ont également été recherchés par le Parc ; le taux de subvention (ADEME et Région Bourgogne Franche-Comté) est de 64,2 %.

Considérant un coût initial de 3 360 €, le montant à la charge de la Ville pour l'audit énergétique de la Cité Javel est de 1 204 €.

Une convention définissant les modalités techniques et financières de l'opération doit être conclue entre le PNR du Haut-Jura et la Ville de Champagnole.

La commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention entre le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la Ville de Champagnole selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à la signer."

On a déjà pratiqué des audits sur certains anciens bâtiments dont l'ancien LEP qui avait bénéficié d'une isolation gratuite. C'est aujourd'hui le tour de la cité Javel qui a encore de vieilles fenêtres.

Mme Ramé.- Il y fait froid.

M. le Maire.- En hiver, oui.

Avez-vous des questions quant à l'audit de ce bâtiment qui est destiné à être conservé ? En raison de l'incendie de Champagnole de 1798, nous n'avons plus beaucoup de vieux bâtiments.

M. Leng.- En fait, les bâtiments plus récents sont souvent mal isolés.

M. le Maire.- Le plus gros consommateur d'énergie, c'est l'Oppidum qui est de 2000.

M. Laithier.- On n'est pas dans le même cadre. Il y a un conseil en énergie partagée avec le SIDEC et le Parc. L'analyse a commencé l'automne dernier sur les trois dernières années de consommation sur l'ensemble des bâtiments de la Ville et sur l'éclairage public. Cette analyse est en cours et va prendre environ une année.

Là, c'est un cas particulier. On ne pouvait choisir qu'un bâtiment de la ville. L'an dernier, on a donc choisi le bâtiment de la cité Javel. Une vingtaine de bâtiments sur l'ensemble du PNR ont été retenus dans cet appel d'offres. Il est très intéressant de participer à cette opération car le coût est très avantageux. On a également retenu l'option de réaliser la maquette numérique. Le jour où il y aura un vrai projet de rénovation et d'aménagement de la cité Javel, on disposera d'une maquette numérique complète de toutes les pièces du bâtiment.

M. Leng.- Est-ce que cette opération sera reconduite ?

M. Laithier.- L'appel d'offres a été initié courant 2016 par le Parc qui a recherché des financements extérieurs. Il n'est pas impossible qu'il y ait une autre opération dans deux ou trois ans.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions sur ce dossier ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

7. Cession de terrain à la Communauté de communes

M. le Maire.- "La Communauté de communes a engagé des contacts depuis plusieurs années avec Sanijura afin de l'accompagner dans le développement de son activité économique.

L'entreprise va prochainement regrouper sur un seul site les surfaces d'entrepôt actuellement louées, ce qui lui permettra d'optimiser la logistique. Un nouveau bâtiment sera construit rue Stephen Pichon face au site actuel et ce sur un terrain d'environ 15 000 m².

Lors de la séance du 25 avril dernier, le Conseil municipal a constaté la désaffectation de l'usage public et a procédé au déclassement du domaine public d'une bande de terrain située le long de la rue Stephen Pichon.

Il convient à présent de céder à la communauté de communes cette bande de terrain et ce à l'euro symbolique.

Il convient par conséquent de passer outre l'avis des Domaines qui a évalué le terrain à 3,46 € le m², considérant l'intérêt général et l'absence de frais pour la commune et les travaux d'aménagement du carrefour avec la rue de la Planchette qui seront réalisés par la Communauté de communes.

La commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Je vais vous expliquer pourquoi cela se fait pour l'euro symbolique. Au départ, c'était du domaine public national ; il a été déclassé en domaine public communal. En fait, on n'a jamais acheté, c'est arrivé dans l'escarcelle de la commune. On a réalisé une désaffectation qui ne nous a rien coûté. Cette parcelle ne nous revient donc finalement à rien. Cela ne génère aucun frais pour nous. On touchera ensuite du foncier bâti sur le futur bâtiment qui y sera construit.

Avez-vous des questions ?

M. Bouvet.- Tout le terrain a été cédé à la Communauté de communes ?

M. le Maire.- Oui. On l'a vendu il y a déjà plusieurs années.

Cette discussion est menée depuis longtemps. Cela va permettre à Sanijura de regrouper ses entrepôts sur place, principalement dans l'immeuble qui va être démolit. Ils en ont reçu l'autorisation de la part de la famille d'entrepreneurs, propriétaire de l'entreprise. C'est un groupe mondial qui investit sur Champagnole.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
Merci.

8. Cession de terrain lotissement Les Louaitaux

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole a procédé aux travaux de viabilisation des 10 parcelles du lotissement Les Louaitaux. Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

Lot	Acquéreurs	Surface
4	Monsieur Franck KAZANOWSKI	954 m ²

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 40,00 € HT le m². Ce prix est légèrement inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m². Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Combien de parcelles reste-il ?

M. Laithier.- Il y a des clients sur chaque parcelle mais les modalités financières prennent du temps. Tout n'est pas encore signé chez le notaire.

M. le Maire.- Certains banquiers sont frileux en ce moment.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

9. Marché de travaux

M. le Maire.- "Une consultation d'entreprises a été engagée en procédure adaptée pour les travaux de revêtements de voiries en Enrobés Coulés à Froid (ECF).

Les rues concernées sont les suivantes : avenue Edouard Herriot, avenue Voltaire, rue André Malraux, rue Edgar Faure, rue Gédéon David (en partie), rue Ambroise Croizat, rue de la Vieille Eglise, rue de la Moulette (en partie), rue Jules Ladoumègue, rue des Frères Lumière, rue de Boyse, rue Pasteur, rue Anne Frank.

Après analyse des offres, c'est la société EUROVIA, spécialiste en la matière, qui a été retenue pour un montant total de 165 618,54 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2017, article 2315.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché de travaux avec l'entreprise retenue et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On avait attribué des enrobés à l'entreprise EJE qui avait été adjudicatrice du lot. Mais le lot des ECF restait à attribuer car l'entreprise mieux-disante ne répondait pas tout à fait au cahier des charges des ECF. Nous n'avions apparemment pas apporté suffisamment de précisions. On a donc relancé l'appel d'offres avec un cahier des charges plus précis s'appuyant sur celui du Conseil départemental. Nous avons reçu trois offres. EUROVIA est le spécialiste des ECF. Je n'ai jamais rencontré de problèmes lors des nombreux chantiers que j'ai menés avec eux.

Les ECF, d'environ un centimètre d'épaisseur, sont destinés à recouvrir les rues dont les enrobés sont détériorés. Un revêtement d'enrobés s'use et se déforme. Cette technique permet d'éviter de raboter et de remettre un tapis. C'est une solution extrêmement fiable et économiquement intéressante. Les enrobés des rues concernées datent du début des années 2000 et représentent une grande surface.

Mme Ramé.- Cela prolonge la vie de la route pour combien de temps ?

M. le Maire.- C'est reparti pour 15 ans. Cela permet d'étanchéifier la chaussée et d'éviter les déformations par l'eau et le gel.

Y a-t-il des questions ?

M. Bouvet.- Quand débiteront les travaux ?

M. Laithier.- Au mois de septembre.

M. le Maire.- C'est bien. Un enrobé coulé à froid se traite à environ 60°. Il ne doit pas trop pleuvoir. C'est une émulsion de bitume et de cailloux qui doit être compactée. C'est justement ce que ne faisait pas l'entreprise que nous n'avons pas retenue.

Mme Delacroix.- On m'a remonté des problèmes de signalisation lors des derniers travaux, notamment pour aller au lycée et dans les rues situées derrière la rue Pasteur. J'en avais parlé à Laurent Laithier à l'époque.

M. le Maire.- Cela concernait surtout les rues ayant subi des rabotages. Il n'y aura ni rabotage, ni décaissement de voirie dans le cadre présent. Il y aura juste des gravillons pendant quelques jours. Dans ces marchés, la signalisation est à la charge de l'entreprise. Quand il y a beaucoup de lieux de chantiers, ils n'ont pas forcément suffisamment de panneaux. Il faudra en emprunter au Conseil départemental.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous avons déjà parlé des problèmes de vitesse dans différentes rues de la ville. Selon les finances, il faudra prévoir un défléchage de voirie pour faire un trottoir élargi complet. On installera peut-être des ralentisseurs.

Mme Delacroix.- C'est compliqué au niveau de la boulangerie en direction de Crotenay.

M. le Maire.- Il n'y a eu aucun accident jusqu'à présent.

M. Bonjour.- Il y a un problème avec les voitures qui se garent mal pour aller

rapidement à la boulangerie.

M. le Maire.- Ces voitures mal garées font justement effet de ralentisseur. J'ai reçu un courrier des habitants du quartier de la Moulette demandant que toutes les voitures soient garées du même côté. Il ne faut surtout pas faire cela.

M. Bonjour.- Cela ne gêne pas forcément la circulation mais plutôt la visibilité, notamment quand des enfants traversent.

M. le Maire.- Il est prévu d'installer quelques ralentisseurs.

Il y a un autre phénomène : on ne tolère plus ce qu'on tolérait il y a 15 ans. Le problème de la vitesse est tout à fait subjectif.

Les coussins berlinois ne ralentissent pas les mobylettes qui passent entre les deux. Je pense qu'il faut faire de vrais ralentisseurs en enrobés dans les artères importantes. Mais il ne faudra pas venir vous plaindre auprès de moi si ceci abîme vos amortisseurs !

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Avant-projet portant sur la création d'un second cimetière communal

M. le Maire.- Nous passons au plus gros dossier de la soirée avec Madame Delacroix.

Mme Delacroix.- "Depuis plusieurs années, le nombre de décès en métropole est en constante augmentation. Cette situation correspond au vieillissement des individus nés lors du baby-boom et est amenée à perdurer.

La commune de Champagnole n'est pas épargnée par le phénomène, et le cimetière, partagé avec les communes de Cize, Équevillon, Ardon, Sapois, arrive au maximum de ses capacités d'accueil.

Selon l'article L.2223-3 du CGCT, la sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

1. Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
2. Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
3. Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
4. Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Des travaux ont été effectués ces dernières décennies dans le cimetière existant :

- agrandissement du cimetière en 1982
- installation des premiers columbariums et des emplacements cinéraires dès 1984
- procédure de reprise de concessions en état d'abandon en 1989
- installation de 10 caveaux sanitaires « indigents » en 2004
- 2ème procédure de reprise de concessions en état d'abandon à partir de 2010, terminée en 2014
- nouveau jardin du Souvenir (vasque et puits) réalisé en octobre 2014.

À ce jour, suite à ces différentes procédures de reprises, il n'y a plus de possibilités de créer de nouveaux emplacements. Certains monuments, très vieux, semblent à l'abandon mais il s'agit de concessions perpétuelles qui ne peuvent être reprises.

Le cimetière actuel est composé au total de 2864 concessions dont 2624 en pleine terre et caveaux et 240 concessions au site cinéraire.

Vous trouverez, annexé au présent rapport, un tableau récapitulatif des décès et inhumations sur la commune de Champagnole.

Il y a actuellement 42 emplacements disponibles en pleine terre ou caveau (bleu ou vert sur le plan), ce chiffre peut être porté à 81 si des travaux d'exhumations sont menés.

Il reste 36 cases au columbarium et 4 cavurnes au sol.

Une réflexion a donc eu lieu pour étendre le cimetière. Toutefois, les abords « libres » du cimetière, demeurent trop petits pour justifier une extension pertinente et utile. Le site du « crassier » n'est pas exploitable en l'état. Il existe des terrains à proximité, mais les propriétaires privés ne se sont pas déclarés vendeurs.

En conséquence, les membres de la commission affaires générales, réunis le 20 juin 2017, proposent au conseil municipal la création d'un nouveau cimetière communal.

Conformément à l'article L 2223-1, Champagnole a le caractère de commune urbaine (plus de 2000 habitants). La création d'un nouveau cimetière doit être décidée par le conseil municipal mais cette décision est soumise à l'autorisation du représentant de l'État dans le département si la création ou l'agrandissement d'un cimetière se tient à moins de 35 mètres des habitations.

Deux avants projets ont été simulés ci-dessous :

- Option n° 1 : Rue de l'Égalité
- Option n° 2 : Rue du Château Fort

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de création d'un nouveau cimetière, d'autoriser le maire à engager les démarches et études nécessaires ainsi que de signer tous les documents afférents."

L'option 1, rue de l'Égalité, permet d'installer 450 tombes et 600 emplacements cinéraires. Au cas où ce projet serait refusé par le préfet, nous proposons une deuxième option rue du Château Fort. Ces propositions tiennent compte de nos contraintes.

Y a-t-il des questions ?

Mme Guichardière.- Pourquoi le site du Crassier n'a pas été retenu ?

Mme Delacroix.- Il n'est pas exploitable en l'état. Le terrain appartient à la Ville de Champagnole qui ne peut cependant pas en disposer. ERASTEEL exploitait ces sols pollués. Ils doivent faire un mémoire de fin de travaux attestant de la dépollution des sols. Une procédure de récolement pourra ensuite intervenir et permettre à la commune d'exploiter le terrain. Avant cela, des experts et des cabinets devront intervenir pour prétendre avoir la possibilité de faire des travaux dessus.

M. le Maire.- On dit bien « dessus » et non pas dessous.

Mme Delacroix.- Ce sol est extrêmement pollué et inexploitable en l'état. On ne peut s'en servir qu'en parking de surface. Mais ce terrain n'est pas exploitable pour installer un cimetière. La procédure de récolement risque de prendre plusieurs années. D'après la DREAL, ce terrain ne sera pas exploitable avant de nombreuses années.

Cela fait deux ans que nous attendons de voir quelles sont les intentions du propriétaire privé : il n'a pas de projet de vente pour l'instant.

Les abords ne présentent pas de superficie suffisante pour envisager une extension valable. C'est une situation compliquée.

M. le Maire.- Il faut savoir qu'il n'y aura jamais de cimetière sur le Crassier. Il faudrait exhumer trois mètres de terre en profondeur en raison des métaux lourds enfouis dans le sol.

Le problème se poserait pour les employés qui travailleraient au cimetière. On n'aura jamais l'autorisation de creuser à moins d'évacuer d'énormes volumes de terre dans des décharges contrôlées, très éloignées et très coûteuses. Ce n'est tout simplement pas possible.

On a interdiction de creuser dans ce terrain qui servait à entreposer tous les déchets de la fonderie.

M. Leng.- Cela ne pollue pas la rivière ?

M. le Maire.- Non.

Mme Delacroix.- Un hydrogéologue doit intervenir dans le cadre de la procédure.

M. le Maire.- Le sol est pollué par des métaux lourds sous forme solide. Aujourd'hui, d'énormes précautions sont prises et les lois ont évolué. Il n'est vraiment pas envisageable de creuser.

Mme Guichardière.- En parking, cela ne pose pas de problème ?

M. Laithier.- Non. Il faut juste que le revêtement soit étanche.

M. le Maire.- C'est pour éviter que l'eau s'infilte grâce à un revêtement de quelques centimètres d'épaisseur.

Par contre, il faudrait mettre une couche très épaisse d'enrobé pour garer des voitures et des camions. Il n'y a que cela de faisable.

M. Vuillermoz.- Concernant l'option 1, il n'y aura plus de fête foraine ?

M. le Maire.- Il faudra peut-être mettre des enrobés sur le Crassier pour cette raison.

Mme Delacroix.- Surtout si la maison médicale voit le jour.

Mme Filippi.- La maison médicale touchera le cimetière ?

Mme Delacroix.- Non.

M. le Maire.- Le parking serait commun.

Mme David-Rousseau.- Avez-vous consulté les professionnels de santé par rapport à cela ?

M. le Maire.- Pour le cimetière, il y aura une enquête publique qui permettra à chacun de s'exprimer.

Mme David-Rousseau.- Au niveau du parking, combien y aura-t-il de places ?

M. le Maire.- C'est juste un schéma de principe. Je ne pense pas que ce soit un problème. Actuellement, au cimetière de Champagnole, il n'y a pas plus de 5 voitures en stationnement.

Mme David-Rousseau.- Je pense aussi au parking de la maison de santé.

Mme Delacroix.- Ce plan ne la concerne pas. J'ai indiqué la maison de santé pour

information. C'est la Communauté de communes qui s'en occupe. C'est juste pour situer. Nous ne sommes pas maîtres de la construction de cette partie.

M. le Maire.- Il ne faut pas oublier qu'il y a le parking de l'Oppidum juste en dessous. On va prévoir suffisamment de places de parking pour ce projet mais nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage de la maison de santé.

Mme Bador.- Peut-on récupérer les concessions perpétuelles ?

M. le Maire.- On peut le faire si elles sont en délabrement. Entre 2010 et 2014, nous n'en avons repris que 34. Il en faudrait 650 aujourd'hui.

Il est vrai que les Champagnolais ont l'habitude d'aller au cimetière à pied en sortant de l'église. Il y a une tradition dont nous devons tenir compte. L'option 1 serait donc la meilleure solution pour les Champagnolais. Toutefois, nous proposons une deuxième option.

Mme Delacroix.- Nous proposons une deuxième option au cas où le préfet ne nous autorise pas l'ouverture de ce cimetière à l'endroit prévu. Il faut bien avoir une solution de repli.

Si cet emplacement est refusé pour des motifs de proximité des habitations, le problème va se poser dans tout le secteur bâti.

Nous sommes bien conscients que l'éloignement peut poser un problème. Il faudra y aller en voiture, ce n'est pas possible à pied.

Mme Guichardière.- Il faut reconnaître que ce sont des personnes relativement âgées qui fréquentent le cimetière.

Mme Delacroix.- Mais comment faire si la création d'un cimetière en centre est refusée?

L'option 1 est notre premier choix. Mais on ne sait pas aujourd'hui ce qu'il en sera.

M. le Maire.- Nadine était en stage sur le sujet il y a un mois et peut nous donner quelques informations.

Mme Gauthier.- En milieu urbain, les cimetières ne sont plus vraiment autorisés, notamment pour des raisons de pollution. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'avoir l'accord d'un hydrogéologue pour inhumer des corps à cet endroit. Les corps polluent le terrain car ils sont de plus en plus chargés de produits néfastes en raison des traitements médicaux. Il faut savoir qu'un cimetière de 450 emplacements correspond à 900 corps au minimum.

M. le Maire.- Merci Nadine. C'est pour cette raison que nous devons avoir une solution de repli. Nous ne sommes pas sûrs et certains d'avoir l'autorisation des services de l'État pour la première option.

Les traitements par chimiothérapie génèrent de la pollution dans les sols. L'hydrogéologue va observer les mouvements d'eau en relation avec la proximité des habitations. Il faudra peut-être aller à l'extérieur pour installer le cimetière. Nous n'avons pas la main sur ce sujet.

Mme Delacroix.- Il faut savoir qu'un cimetière est "vivant". Nadine a identifié sur le plan les emplacements libres qu'on ne peut pas reprendre pour l'instant, même si les délais ont été dépassés et que la loi nous l'autorise. C'est très compliqué ; on ne peut pas affirmer pouvoir reprendre telle partie à partir de telle date. On commence parfois des procédures et tout s'arrête car ce n'est pas possible. On touche l'affect et cela concerne la mort. Certes, il faut que les gens puissent aller facilement sur leurs tombes mais nous sommes contraints par la législation et les

normes environnementales. On pourrait aussi nous reprocher de polluer les sols.
Ce n'est pas simple. Nous avons fait le tour des quelques terrains possibles.

Mme Guichardière.- Il reste le terrain d'Aldi ?

M. le Maire.- Aldi doit partir dans deux ou trois ans. Mais il faudra aussi sonder le terrain et on risque de ne pas avoir l'autorisation non plus. On ne peut plus attendre. Cela fait déjà deux ans qu'on parle de ce dossier.

Mme Delacroix.- Cela va devenir problématique assez rapidement.

On ne peut pas nier le fait que le projet situé en bas du Mont Rivel marquera un changement d'habitude. Ceux qui sont aux abords du terrain ne vont pas être contents, mais il n'y a pas de solution idéale.

Mme Guichardière.- Il y a des choses à faire pour protéger les alentours. Avec un peu d'aménagements, il n'y a pas de problème.

M. le Maire.- C'est le moment de nous faire part de vos remarques, n'hésitez pas !

M. Vuillermoz.- La commune ne risque-t-elle pas d'être "retoquée" pour l'implantation de la future maison de santé ?

Mme Guichardière.- Dans les villages, les cimetières sont à côté de l'église et il y a des choses autour.

Mme Delacroix.- Il ne faut pas prendre cet exemple. Dans les villages, les anciens cimetières sont là parce qu'ils datent. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Certains cimetières sont vraiment mal placés.

M. le Maire.- Le cimetière actuel de Champagnole était en dehors du village à l'époque de sa construction. La ville s'est agrandie et il s'est retrouvé au milieu.

Si on doit l'installer au Mont Rivel, c'est vrai que cela va poser un problème aux personnes âgées pour s'y rendre.

Mme Guichardière.- A Salins, les gens en profitent pour se promener en se rendant au cimetière.

M. le Maire.- Il y a combien de cimetières à Salins ?

Mme Guichardière.- Il n'y en a qu'un mais il est immense.

M. le Maire.- Cela va poser problème aux personnes âgées qui n'ont pas de voiture.

M. Bonjour.- Notre vrai problème, c'est l'attente de la décision du préfet.

M. Dussouillez.- Est-ce qu'on ne lui tend pas une perche en proposant une deuxième solution ?

Mme Guichardière.- Je suis d'accord avec toi. On ne devrait lui proposer qu'une solution, il l'accepte ou pas.

M. le Maire.- Si on ne propose qu'une solution et qu'elle est refusée, que fait-on ?

On est obligé de lancer les deux dossiers maintenant pour être prêts à temps. On va lancer les deux dossiers.

M. Tissot.- Combien de temps prend une enquête ?

M. le Maire.- Un an. On serait obligé d'attendre encore un an au minimum. Je ne suis pas du tout optimiste pour le cimetière derrière la gare.

Mme Gauthier.- Tout dépend de la nature du sol.

M. le Maire.- On nous demande de nous écarter des agglomérations. Je ne suis pas optimiste mais on va tenter quand même.

Mme Guichardière.- Et sur le terrain de rugby ?

M. le Maire.- On ne sait pas ce qu'il y a dessous ! Il est proche des aciéries. S'il n'y a plus de questions, je redonne la parole à Véronique.

Mme Delacroix.- Je reviens sur l'aménagement du cimetière : ce sera évidemment arboré.

Vous avez bien compris que le premier projet situé derrière la gare avait davantage retenu notre attention et que le projet 2 est une solution de secours.

Qui est contre les propositions telles qu'elles vous sont présentées avec deux options, une favorite et une de secours ?

M. le Maire.- Nous proposons en option principale le projet situé derrière la gare et une solution de secours en option 2 avec le Mont Rivel. Il n'y a qu'un vote.

Nous devons avancer sur les deux dossiers dans tous les cas.

Mme Guichardière.- Dans le rapport, il est écrit « Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de création d'un nouveau cimetière... ». Ce n'est pas la même chose.

Mme Delacroix.- Le principe d'un nouveau cimetière sera, en premier choix, rue de l'Égalité ou, à défaut, rue du Château Fort.

M. le Maire.- Avez-vous compris la question ?

M. Leng.- Vous avez écrit : « Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de création d'un nouveau cimetière, d'autoriser le maire à engager les démarches et les études nécessaires ainsi que de signer tous les documents afférents. »

Mme Delacroix.- Je veux bien que vous votiez ainsi mais on ne dit pas où on va.

Mme Ramé.- Il faut déjà faire les études.

Mme Delacroix.- D'accord. Il manque une phrase : on demande au maire de procéder à l'étude pour l'ouverture d'un nouveau cimetière rue de l'Égalité en option 1 ou rue du Château Fort en option 2.

Est-ce que cette formulation vous convient ?

Vous attendez que cela revienne en Conseil municipal pour valider le projet définitif ?

M. le Maire.- Forcément, il faudra que ça passe en Conseil pour pouvoir lancer

l'enquête publique.

Mme Delacroix.- D'accord. Il s'agit donc d'engager les démarches pour l'étude.
Je mets au vote : qui est contre le projet d'engager des études pour l'ouverture d'un nouveau cimetière rue de l'Egalité en option 1 et rue du Château Fort en option 2 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Merci. Ce n'est pas un sujet facile. Je comprends ceux qui sont un peu réticents, d'un côté ou de l'autre.

Mme Delacroix.- Cela fait deux ans que nous sommes sur ce dossier. On a beaucoup tergiversé par rapport au Mont Rivet. C'est un projet qui nécessite une réflexion. On verra en fonction des réponses.

11. Achat de terrain

Mme Delacroix.- Je vais vous expliquer pourquoi c'est la commission Affaires Générales qui propose ce rapport. Le Maire a décidé d'acheter le terrain du Mont Rivet quoi qu'il en soit pour le garder en réserve pour l'avenir.

"Des contacts ont été engagés avec les conjoints Cuyvet concernant l'achat par la Ville de la parcelle cadastrée section AR n° 150.

Cette parcelle d'une surface de 6 240 m² est située lieu-dit « En Chevre », plus précisément en bordure de la rue du Château Fort au pied du Mont-Rivet.

Cette acquisition est nécessaire dans le cadre du projet de création d'un nouveau cimetière (il s'agit d'une des deux options possibles). Les propriétaires actuels ont transmis leur accord pour une cession selon le montant de 10 000 €. Les éventuelles indemnités seront également dues par la collectivité.

La commission des Affaires Générales a émis un avis favorable à cette transaction.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'achat de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÈNEMENTIEL

12. Attribution d'une bourse BAFA

M. Grenier.- "Les membres de la Commission Jeunesse Évènementiel, ont émis un avis favorable à la demande de bourse BAFA de Mlle Annabelle COURTIER.

Élève en classe de seconde au Lycée Victor Bérard de Morez, elle prépare un Bac professionnel optique et lunetterie et a déjà effectué un stage découverte au sein du service Champa'Loisirs.

En vue d'enrichir son expérience professionnelle auprès de divers publics, elle envisage de suivre une formation BAFA qui lui permettra d'encadrer des groupes d'enfants et de participer au financement de ses études.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une bourse BAFA à Mlle Annabelle COURTIER."

C'est le schéma habituel de recrutement de jeunes ayant passé le diplôme du BAFA. La particularité est qu'elle fera sa formation cet été et rendra les temps de travail en 2018 et en 2019. Habituellement, ils font leur formation pendant les vacances de Pâques et travaillent déjà la première année dans un service champagnolais. Sa demande est arrivée tardivement et nous avons conclu cela avec elle.

En l'absence de questions, je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

13. Attribution d'une subvention pour l'organisation de la course de voitures à pédales

M. Grenier.- "L'Association Team Haut-Doubs sollicite la Ville de Champagnole pour organiser une 6e édition de course de voitures à pédales.

La course est programmée le samedi 26 août 2017 en fin d'après-midi en remplacement du dimanche après-midi pour amplifier l'animation d'après course.

Les conditions d'organisation restent identiques à celles de 2016 avec la mise en place d'un circuit au centre-ville (fermé à la circulation) et des prix récompensant les voitures les plus rapides, les mieux agencées, ainsi qu'un prix pour les voitures réunissant les deux critères précédents.

La participation financière de la Ville de Champagnole s'établit à 800 €. Cette somme comprend l'inscription sur un calendrier officiel ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. Elle est attribuée à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales dans le cadre d'un contrat d'organisation.

Ce contrat inclut le versement d'une prime de 85 € par voiture engagée (maximum de 30 voitures) qui est financée par des sponsors locaux.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel sont favorables à l'organisation d'une nouvelle édition de course de voitures à pédales dans les conditions fixées ci-dessus en y associant le Conseil municipal des Enfants qui proposera, en parallèle de la course officielle, une course de trottinettes et de tracteurs décorés pour faire participer les plus jeunes à la manifestation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser :

- le versement d'une somme de 800 € à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales pour l'organisation d'une épreuve le samedi 26 août 2017.

- l'octroi d'une prime de 85 € par voiture engagée.

- d'autoriser le maire à signer les documents s'y rapportant."

Ce type de course rencontre un certain succès, notamment à Ornans.

Nous nous occupons de trouver des petits sponsors pour combler ces 85 €. Cela a très bien marché l'an dernier et on a un petit reliquat nous permettant d'amorcer le sponsoring de cette année.

Le départ de la course est à 19 h 30. Leur installation aura lieu l'après-midi.

M. Bouvet.- La prime de 85 € est payée par les sponsors ?

M. Grenier.- Oui. Gilles y a déjà bien travaillé. Je pense que nous arriverons à trouver les sommes nécessaires. Il peut y avoir deux sponsors par voiture.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Je crois que j'ai oublié de faire voter le marché des ECF à EUROVIA à 165 618,54 € HT.

On va voter une deuxième fois pour le quorum.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Questions diverses

M. le Maire.- Vous avez le programme des Estivales de Champagnole sur vos tables.

M. Dussouillez.- Il a été réalisé par Rachel, Éloïse et Gérald.

(Présentation par Monsieur le Maire des principales dates du programme des Estivales).

M. Grenier.- Je voudrais dire que l'élaboration de cette brochure représente un énorme travail de compilation d'informations. Je remercie Éloïse et David qui ont corrigé ce document. Ils nous ont permis de gagner beaucoup de temps.

M. le Maire.- Il est très bien fait.

Concernant le Tour de France, toutes les explications sont sur le site.

M. Dussouillez.- Le programme des Estivales est disponible à la mairie, à l'Office du tourisme et auprès des commerçants de la ville.

Il n'y aura pas de distribution de courrier le 8 juillet.

M. le Maire.- Il y aura un Conseil municipal le 30 juin. Ce n'est pas notre décision, c'est ainsi dans toutes les communes de France. Ce sera pour désigner les grands électeurs des Sénatoriales qui se tiendront le 24 septembre. Ce sera un scrutin de liste calculé au plus fort reste.

Mme Ramé.- Le 30, je ne pourrai pas être élue car je suis toute seule. Je vous demande donc de m'excuser le 30 juin.

M. le Maire.- Tu peux me donner ton pouvoir.

Il faudra impérativement qu'il y ait le quorum. Ceux qui ne seront pas présents doivent donner des pouvoirs.

Marianne a une autre question diverse.

Mme Ramé.- Mon mari a eu un accident de vélo lundi 19 juin devant l'école du Boulevard. Une voiture l'a coincé contre la barrière et l'a blessé au bras. Je l'ai conduit à l'hôpital et nous y allons tous les jours pour faire des soins.

Je me suis rendu compte que notre hôpital était dans un triste état. Les soignantes travaillent dans des conditions déplorables. Le matériel commandé n'est pas reçu et il est difficile de soigner les personnes sans matériel.

Nous nous sommes battus pour cet hôpital mais cela ne suit pas. En tant qu'élus, conseillers et adjoints, nous devons faire quelque chose pour remédier à cette situation.

S'il y avait eu une piste cyclable, cet accident ne serait pas arrivé. C'est important pour la sécurité des piétons, des cyclistes et des voitures devant l'école du Boulevard.

Par ailleurs, la voiture en cause ne s'est pas arrêtée. N'y a-t-il pas de caméra à cet endroit ?

M. le Maire.- Si, mais il faut connaître le jour et l'heure exacte.

Mme Ramé.- C'était le lundi 19 juin entre 10 heures et 10 heures 30.

M. le Maire.- Il faut qu'il aille déposer une plainte pour que la gendarmerie fasse une requête afin de visionner les bandes.

Mme Ramé.- Il y a deux problèmes : l'hôpital et la piste cyclable.

M. le Maire.- On pourra faire une piste cyclable le jour où il y aura un rond-point et uniquement deux voies. Actuellement, il y a trois voies. On n'a pas les moyens de le faire pour l'instant. Il faut également refaire les trottoirs avant de prévoir une piste cyclable. On ne peut pas tout faire d'un coup.

Mme Ramé.- Je m'en doute. Mais combien faut-il d'accidents ou d'incidents pour avancer ?

J'aimerais également qu'on fasse quelque chose pour l'hôpital. Pour les consultations non programmées, il faut que les soignants aient du matériel.

M. le Maire.- Il n'y a actuellement plus de directeur à l'hôpital. L'ARS a repris en main l'hôpital et il n'y a plus de conseil de surveillance. Il faut résoudre les gouffres abyssaux de l'hôpital de Lons.

Mme Ramé.- Je sais bien tout cela. Qui a payé cet hôpital ? C'est nous. L'État ne nous a pas tout donné, Serge ?

M. Bouvet.- Ce n'est pas la Ville. Avant, c'étaient des dons.

M. le Maire.- La Ville n'a jamais financé l'hôpital. Nous allons faire un courrier à l'ARS. C'est tout ce que nous pouvons faire.

Mme Ramé.- Il faudrait au moins envoyer du matériel pour qu'ils puissent soigner les gens.

Mme Guichardière.- Je souhaite remercier les employés municipaux pour les quatre dimanches d'élection.

Mme Delacroix.- Ils ont été remerciés. Je remercie également tous les élus et tous les citoyens bénévoles qui nous ont aidés. Ces élections ont mobilisé beaucoup de personnes. Cela a bien fonctionné.

Pour les Législatives, cela a été vite.

M. le Maire.- Il a fallu 120 personnes.

Le Conseil municipal suivant se tiendra en septembre.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 05.

Le Secrétaire de Séance


Brigitte FILIPPI

Le Maire,


Guy SAILLARD